

MÉMOIRE à l'attention de l'Office de consultation publique de Montréal dans le cadre de la consultation publique sur le projet CUSM - Campus de la Montagne

Ce mémoire est déposé le 16 juin 2011 par Robert Alain, président de La Fondation EJLB.

* * * * *

Je voudrais tout d'abord, et cela s'impose, exprimer mon admiration pour le talent de Mme Hélène Laperrière qui a présidé avec ouverture et un doigté remarquable la soirée d'information sur le Projet CUSM – Campus De La Montagne de plus de quatre heures et demie qui a eu lieu le 6 juin 2011.

Mes commentaires sont de deux ordres, soit la nécessité d'une transparence totale à l'égard de ce projet d'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal, particulièrement en ce qui a trait au 1750 avenue Cedar, et la nécessité d'un engagement irrévocable de la part du CUSM de renoncer à tout agrandissement futur de cet établissement.

1. Transparence

Tous les Montréalais qui se soucient de la protection du Mont-Royal ont été déconcertés d'apprendre que loin de réduire l'ampleur des activités de l'Hôpital général pour les transférer au nouveau site Glen comme on l'avait annoncé initialement, un centre de médecine nucléaire y a plutôt été construit, puis l'établissement de l'Institut de neurologie y a été planifié, pour être ensuite abandonné comme non réalisable au point de vue technique, et que maintenant un immeuble à caractère résidentiel de près de 100 000 pieds carrés, voisin de l'Hôpital général, et situé au 1750 avenue Cedar a été acheté d'un promoteur immobilier pour y installer un centre médical. Aucune information n'a filtré dans le public à l'égard de cette opération immobilière importante et elle est maintenant présentée comme « un fait accompli ». Ceci est tout à fait inacceptable et constitue un précédent très dommageable faisant craindre que des opérations semblables puissent se répéter dans quelques années (par exemple pour l'achat des appartements Le Belmont de la rue Côte-des-Neiges qui appartiennent au même promoteur immobilier) dans le cadre de l'obligation, très prévisible, de procéder éventuellement à l'agrandissement du Centre de traumatologie tertiaire adulte de l'Hôpital. En conséquence, et pour dissiper toute spéculation à l'égard des modalités de cette opération immobilière qui semble avoir nécessité non seulement la création de compagnies à numéros et de deux sociétés à but non lucratif, Syscor I et Syscor II, mais également la signature d'un bail emphytéotique, les dirigeants du CUSM se doivent, dans le respect de leur obligation de bonne gouvernance, de dévoiler publiquement toutes les informations relatives à cette acquisition. Cela comprend les termes et conditions de tous les accords intervenus, les noms des administrateurs et membres de Syscor I et Syscor II, leurs liens avec le CUSM, les dates des autorisations reçues de l'Agence de la santé et des services sociaux, du

ministère de la Santé et de la Sécurité publique et du Conseil du Trésor, etc. Cette transparence permettrait de rétablir un élément de confiance avec le public et d'écartier toute contestation éventuelle de la légalité de l'acquisition par le CUSM du 1750 avenue Cedar.

2. Engagement irrévocable de non-expansion

Lors de l'audition du 6 juin, le représentant du CUSM, M. Yanai Elbaz, a assuré l'auditoire que l'expansion de l'Hôpital général, par l'acquisition et la conversion du 1750 avenue Cedar, était la dernière prévue et que tout agrandissement futur serait effectué sur le site Glen de 43 acres. Cet engagement fut d'autant bien reçu que plusieurs craignaient l'enclenchement d'un processus d'étalement dicté par l'inévitable besoin de procéder à l'agrandissement, même modeste, au cours des prochaines années, que ce soit du Centre de traumatologie, de l'unité de santé mentale, du service de gastroentérologie, de l'unité des soins cardiaques et des laboratoires d'électrophysiologie cardiaque. Pour assurer que cet engagement du CUSM ne soit pas simplement un vœu pieux, il est essentiel qu'il soit rédigé de façon à être légalement irrévocable, et donc que la protection du Mont-Royal ne soit plus menacée par des projets d'expansion du CUSM. Toute entente uniquement entre le CUSM et la Ville de Montréal n'apporterait pas de garantie suffisante puisqu'avec les changements d'administration, elle pourrait être modifiée subséquemment. L'intervention des Amis de la Montagne, qui travaillent sans relâche depuis plusieurs années à protéger ce site naturel exceptionnel qu'est le Mont-Royal, permettrait cependant d'atteindre le but recherché. Cet engagement pourrait être réalisé, par exemple, par l'octroi d'une servitude de non-développement ultérieure accordée par le CUSM tant à la Ville de Montréal qu'aux Amis de la Montagne. Si la position du CUSM est conforme à ce qui a été présenté, cet engagement irrévocable pourra être mis en place rapidement et tous les Montréalais seront à même d'en apprécier les bienfaits.

En conclusion, bien qu'il y ait un effort louable de la part du CUSM de réduire l'impact environnemental de son empreinte massive sur le Mont-Royal, il n'en demeure pas moins que le CUSM a l'obligation de dissiper l'ombre persistante qui plane sur les modalités entourant l'acquisition du 1750 avenue Cedar et l'agrandissement de l'Hôpital général proposé. Le CUSM a également l'obligation d'adopter des mesures appropriées pour que ses acquisitions immobilières d'importance ne se reproduisent plus dans la plus grande confidentialité. L'engagement irrévocable du CUSM de ne procéder à aucun autre agrandissement de l'Hôpital général et de diriger vers le site Glen tous les besoins inévitables d'expansion des facilités qui s'y trouvent présentement s'impose et cela sera d'un grand réconfort pour tous les Montréalais qui craignent « un nouvel agrandissement surprise » comme celui du 1750 avenue Cedar qui s'est avéré ne même pas être sujet à quelque référendum que ce soit.